



Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2026-2029

Procédure de consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029

Procedura di consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2026-2029

Organisation / Organizzazione	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
Adresse / Indirizzo	Avenue des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne
Datum / Date / Data	Lausanne, le 11 décembre 2023  Bernard Leuenberger, président  Loïc Bardet, directeur

Wir bitten Sie, keine Formatierungsänderungen im Formular vorzunehmen. Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme als **Word-Dokument** elektronisch an gever@blw.admin.ch. Vielen Dank!

Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire. Merci d'envoyer votre prise de position **en format Word** par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. Merci beaucoup !

Si prega di non modificare la formattazione del modulo. Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri sotto forma di **documento Word** all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. Grazie!

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

AGORA remercie le DEFR de nous donner la possibilité de donner notre avis sur l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour la période 2026 – 2029.

Au vu des défis attendant l'agriculture ainsi que des nouvelles exigences découlant des nombreux objets parlementaires cités dans le rapport explicatif, nous nous opposons à la diminution de 2,5 % de la somme globale par rapport à l'arrêté fédéral en cours. Au contraire, nous estimons que des exigences supplémentaires doivent être couplées avec des moyens financiers à la hausse. Il en va de même pour les besoins supplémentaires liés à la recherche et à l'administration. Dans la plupart des autres politiques publiques, les moyens alloués ont été augmentés et rien ne justifie que l'agriculture fasse exception.

Par ailleurs, nous contestons les hypothèses de la Confédération se basant sur une inflation annuelle de 1% alors que la réalité actuelle montre un renchérissement plus important. Enfin, le changement structurel n'est pas un argument justifiant des coupes budgétaires vu que les prestations fournies par l'ensemble de l'agriculture suisse restent au minimum les mêmes quelque soit le nombre d'exploitations. Les contraintes de production étant même en augmentation ces dernières années, une hausse des indemnités doit logiquement être décidée. Tant ce dernier élément que le renchérissement connu ces dernières années nous amène à demander une augmentation de 5% de l'enveloppe des paiements directs.

Nous demandons donc les corrections suivantes :

	Enveloppes financières 2022 – 2025	Enveloppes financières 2026 – 2029
Bases de production	552	674
Production et ventes	2'222	2'151 2'222
Paiements directs	11'249	10'851 11'811
Total	14'023	13'676 14'707

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029		
Art. 1	<p>Pour les années 2026 à 2029, les montants maximaux autorisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. mesures destinées à améliorer les bases de production 674 millions de francs; b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes 2151 2 222 millions de francs; c. paiements directs 10 851 11 811 millions de francs. 	Voir remarques générales
Rapport explicatif		
2.4, page 14	<p>Après un fléchissement temporaire en 2024, la croissance devrait connaître une reprise positive dans tous les secteurs, sauf celui de l'agriculture. Le recul des dépenses dans l'agriculture, de 0,1 % par année en moyenne, est cependant inférieur à la réduction du changement structurel attendu, qui est de 1,5 % par année (2017/2022). Le plafond des dépenses agricoles de 2026 à 2029 correspond, dans l'hypothèse d'un renchérissement annuel de 1 %, au montant total suivant :</p>	Ce passage montre que l'agriculture est particulièrement maltraitée dans le cadre de la planification financière de la Confédération. Ceci n'est absolument pas justifié, bien au contraire. L'alimentation de la population est un besoin vital et ce n'est en tout cas pas dans ce domaine que des mesures de réduction devraient être envisagées.
3.2, page 18	<p>Parmi les trois plafonds des dépenses, il est prévu de relever celui consacré aux « Bases de production » pour renforcer sur le long terme la productivité de l'agriculture suisse. Cette augmentation des moyens financiers sera compensée par les paiements directs.</p>	Il n'y a pas de raison de financer cette augmentation justifiée des moyens financiers prévus en faveur des « Bases de production » par une diminution des paiements directs.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni																																																																								
Tableau 5, page 34	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Plafonds des dépenses 2022-2025</th> <th colspan="2">Plafonds des dépenses 2026-2029</th> <th rowspan="2">Différence</th> </tr> <tr> <th>Total</th> <th>Ø par an</th> <th>Total</th> <th>Ø par an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(En millions de fr.)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bases de production</td> <td>552</td> <td>138.0</td> <td>674</td> <td>168.5</td> <td>+22,1%</td> </tr> <tr> <td>Production et ventes</td> <td>2 222</td> <td>555.6</td> <td>2 151</td> <td>537.8</td> <td>-3,2%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2 222</td> <td>555.6</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Paiements directs</td> <td>11 249</td> <td>2 812.2</td> <td>10 851</td> <td>2 712.8</td> <td>-3,5%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>11 811</td> <td>2 952.8</td> <td>+5%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>14 023</td> <td>3 505.8</td> <td>13 676</td> <td>3 419.0</td> <td>-2,5%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14 707</td> <td>3 676.8</td> <td>+4.9%</td> </tr> </tbody> </table>		Plafonds des dépenses 2022-2025		Plafonds des dépenses 2026-2029		Différence	Total	Ø par an	Total	Ø par an	(En millions de fr.)						Bases de production	552	138.0	674	168.5	+22,1%	Production et ventes	2 222	555.6	2 151	537.8	-3,2%				2 222	555.6	0%	Paiements directs	11 249	2 812.2	10 851	2 712.8	-3,5%				11 811	2 952.8	+5%	Total	14 023	3 505.8	13 676	3 419.0	-2,5%				14 707	3 676.8	+4.9%	Voir remarques générales														
	Plafonds des dépenses 2022-2025		Plafonds des dépenses 2026-2029		Différence																																																																					
	Total	Ø par an	Total	Ø par an																																																																						
(En millions de fr.)																																																																										
Bases de production	552	138.0	674	168.5	+22,1%																																																																					
Production et ventes	2 222	555.6	2 151	537.8	-3,2%																																																																					
			2 222	555.6	0%																																																																					
Paiements directs	11 249	2 812.2	10 851	2 712.8	-3,5%																																																																					
			11 811	2 952.8	+5%																																																																					
Total	14 023	3 505.8	13 676	3 419.0	-2,5%																																																																					
			14 707	3 676.8	+4.9%																																																																					
Tableau 6, page 19	<table border="1"> <thead> <tr> <th>(En millions de fr.)</th> <th>B 2024</th> <th>PF 2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>TC 25-29</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bases de production</td> <td>138.8</td> <td>146.0</td> <td>155.8</td> <td>164.4</td> <td>172.9</td> <td>180.5</td> <td>+5.9%</td> <td>674</td> </tr> <tr> <td>Production et ventes</td> <td>544.5</td> <td>544.5</td> <td>538.7</td> <td>538.2</td> <td>537.2</td> <td>536.2</td> <td>-0.4%</td> <td>2 151</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>555.6</td> <td>555.6</td> <td>555.6</td> <td>555.6</td> <td>+0.5%</td> <td>2 222</td> </tr> <tr> <td>Paiements directs</td> <td>2 757.2</td> <td>2 751.8</td> <td>2 725.6</td> <td>2 716.6</td> <td>2 708.0</td> <td>2 700.4</td> <td>-0.5%</td> <td>10 851</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>952.8</td> <td>952.8</td> <td>952.8</td> <td>952.8</td> <td>+5%</td> <td>11 811</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3 440.4</td> <td>3 442.3</td> <td>3 420.1</td> <td>3 419.1</td> <td>3 418.1</td> <td>3 417.1</td> <td>-0.2%</td> <td>13 676</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>664.2</td> <td>672.8</td> <td>681.3</td> <td>688.9</td> <td>+4.9%</td> <td>14 707</td> </tr> </tbody> </table>	(En millions de fr.)	B 2024	PF 2025	2026	2027	2028	2029	TC 25-29	Total	Bases de production	138.8	146.0	155.8	164.4	172.9	180.5	+5.9%	674	Production et ventes	544.5	544.5	538.7	538.2	537.2	536.2	-0.4%	2 151				555.6	555.6	555.6	555.6	+0.5%	2 222	Paiements directs	2 757.2	2 751.8	2 725.6	2 716.6	2 708.0	2 700.4	-0.5%	10 851				952.8	952.8	952.8	952.8	+5%	11 811	Total	3 440.4	3 442.3	3 420.1	3 419.1	3 418.1	3 417.1	-0.2%	13 676				664.2	672.8	681.3	688.9	+4.9%	14 707	Voir remarques générales
(En millions de fr.)	B 2024	PF 2025	2026	2027	2028	2029	TC 25-29	Total																																																																		
Bases de production	138.8	146.0	155.8	164.4	172.9	180.5	+5.9%	674																																																																		
Production et ventes	544.5	544.5	538.7	538.2	537.2	536.2	-0.4%	2 151																																																																		
			555.6	555.6	555.6	555.6	+0.5%	2 222																																																																		
Paiements directs	2 757.2	2 751.8	2 725.6	2 716.6	2 708.0	2 700.4	-0.5%	10 851																																																																		
			952.8	952.8	952.8	952.8	+5%	11 811																																																																		
Total	3 440.4	3 442.3	3 420.1	3 419.1	3 418.1	3 417.1	-0.2%	13 676																																																																		
			664.2	672.8	681.3	688.9	+4.9%	14 707																																																																		
3.3, page 19	Les moyens engagés pour la période 2026–2029 augmentent par rapport à 2024, car il est prévu d'investir davantage de fonds dans les améliorations structurelles, la gestion des risques, la sélection végétale, les réseaux de compétence	L'augmentation des charges de fonctionnement d'Agroscope ne doit pas être financée par une diminution des moyens alloués à l'agriculture.																																																																								

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	<p>et d'innovation « Santé des animaux de rente » et « Sélection végétale », ainsi que la vulgarisation dans le domaine de la protection durable des végétaux. À cela s'ajoutent les fonds destinés à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux, qui seront transférés dans les charges de fonctionnement d'Agroscope. Ces dépenses supplémentaires seront financées par des moyens supplémentaires principalement compensées par une baisse des crédits des paiements directs, de la promotion de la qualité et des ventes et des aides à la production végétale.</p>	
3.3.1, page 19	<p>Un montant total de 22,6 millions de francs est prévu pour la période de 2026 à 2029. Ces fonds seront compensés dans le plafond des dépenses des paiements directs.</p>	Voir remarques générales
3.3.2, page 21	<p>En outre, une augmentation progressive du crédit peut garantir la disponibilité de suffisamment de moyens pour le développement de mesures de promotion de procédures, de technologies et de machines respectueuses de l'environnement. Le relèvement des fonds sera compensé au moyen du crédit des paiements directs</p>	Voir remarques générales
3.3.3, page 22	<p>Dans ce contexte, des fonds supplémentaires seront versés à partir de 2026 pour des projets de sélection privés. Les besoins financiers supplémentaires seront compensés via les paiements directs.</p>	Voir remarques générales
3.3.4, page 22	<p>Dans ce contexte, des moyens supplémentaires d'un montant de 0,5 million de francs seront alloués à partir de 2026 à des projets de vulgarisation axés sur la protection durable des végétaux (cf. Tableau 8). Cette hausse sera compensée au moyen du plafond des dépenses des paiements directs.</p>	Voir remarques générales

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
3.3.5, page 25	Les moyens supplémentaires prévus pour le renforcement des trois champs d'action précités seront financés par des gains d'efficacité ou des moyens supplémentaires compensés pour les trois quarts par le plafond des dépenses Production et ventes et pour un quart à partir des paiements directs.	Voir remarques générales
3.5, page 28	Le plafond des dépenses des paiements directs est plus bas que pour la période précédente 2022-2025. Cette baisse est due à la fois à la réduction transversale de 2 %, qui n'a réduit les fonds que durant la deuxième moitié de la période précédente, aux transferts de fonds à partir de 2025 sur la base de la PA22+, et à la hausse des contributions pour améliorations structurelles et des contributions pour la sélection végétale (cf. ch. 3.3). Ces diminutions seront appliquées par la réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Les réductions des fonds par rapport au budget 2024 sont présentées dans le Tableau 11.	Nous refusons la diminution des paiements directs. Ce passage n'a donc plus de raison d'être,
3.5.1, page 29	La réduction prévue des moyens dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement est principalement appliquée à la contribution de base. Afin d'éviter une adaptation des contributions chaque année, les taux de 2026 seront fixés de manière à ce qu'aucune nouvelle adaptation ne soit en principe nécessaire d'ici à 2029 sur la base des réductions des moyens prévues. Ces dernières seront compensées par une réduction de la contribution de transition.	Voir remarques générales
3.5.5, page 30	Les taux des contributions au système de production ne changeront pas et les dépenses resteront stables. Si de nouveaux programmes sont introduits, les fonds supplémentaires seront financés par des moyens supplémen-	La formulation actuelle signifie que les familles paysannes pourraient se retrouver liées à un programme sans garantie de rémunération de ces prestations.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	<p>taires ou la suppression d'un programme existant compensés par les contributions au système de production. Il en ira de même pour l'augmentation de la participation à certains programmes.</p>	
5.1, page 31	<p>Les trois plafonds des dépenses proposés n'impliquent aucune charge supplémentaire pour le budget de la Confédération par rapport au plan financier 2025-2027. Les années du plan financier présentent toutefois encore des déficits structurels de plusieurs milliards. D'autres mesures de réduction ne peuvent donc pas être exclues.</p> <p>Le Tableau 12 montre qu'un montant de 92 millions sera transféré du plafond des dépenses « Paiements directs » aux plafonds des dépenses « Bases de production pour les améliorations structurelles » (86 millions) et « Sélection végétale et animale » (4 millions pour le développement de la sélection végétale), ainsi que pour la vulgarisation agricole (aides financières à des projets et demandes de contributions spécifiques pour une protection durable des végétaux ; 2 millions).</p> <p>De plus, 18 millions du plafond des dépenses Production et ventes sont réalloués aux charges de fonctionnement d'Agroscope pour la sélection végétale et la protection durable des végétaux : 14 millions sont prévus pour le développement de la sélection végétale et 4 millions pour le développement de la recherche sur la protection durable des végétaux.</p>	Voir remarques générales
5.3, page 32	D'ici à 2029, le revenu du marché issu de la production végétale et de la production animale aura augmenté d'environ 420 millions de francs (+3,6 %) par rapport au niveau des	L'hypothèse d'une hausse des coûts de production de 2,9% jusqu'en 2029 nous semble extrêmement optimiste en regard à la situation actuelle.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	années 2019 et 2021. Ce phénomène s'explique principalement par la hausse des prix à la production. Côté coûts, le modèle pronostique une hausse d'environ 340 millions de francs (+2,9 %) jusqu'en 2029 sur la base de l'hypothèse d'un renchérissement du prix des moyens de production.	
5.3, page 33	Les calculs indiquent que le plafond des dépenses proposé devrait permettre de maintenir la productivité de l'agriculture suisse et de garantir un développement socialement acceptable.	Cette formulation nous semble extrêmement condescendante avec les familles paysannes suisses alors que la Confédération prévoit de couper directement dans leur revenu.